

## **Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 28 février 2018**

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusés** : Joseline COURNEDE, André GILES, Patrick TOULET,

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT.

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Délibération fixant les tarifs unitaires des photocopies.**

Le Conseil Municipal souhaite faire bénéficier les associations de la commune de la photocopieuse de la mairie. Après en avoir délibéré il fixe les tarifs :

-> à 0,0078€ TTC pour une photocopie format A4 en noir et blanc,

-> à 0,078€ TTC pour une photocopie couleur format A4,

-> à 0,008€ TTC la feuille de papier fournie.

Ces tarifs correspondent au coût de revient.

### **Eclairage Public : proposition modèles luminaires.**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents modèles retenus par **Territoire Energie Lot** (nouvelle dénomination de la FDEL), décide de retenir le modèle AXIA. Les luminaires qui seront fixés sur les mats existants (au nombre de 11) sont au prix de 220 € HT. Les luminaires qui seront fixés sur les façades (au nombre de 2) sont au prix de 310 € HT.

**Territoire Energie Lot** participera à hauteur de 80% de la facture. Des démarches auprès du **PARC** sont entreprises afin de pouvoir bénéficier éventuellement d'une subvention supplémentaire. Territoire Energie Lot doit transmettre un devis définitif de ces travaux.

### **Compte-rendu du recensement de la population.**

Evelyne CONQUET, coordonnatrice, expose le déroulement de cette opération qui a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Après une formation des coordonnateurs, un temps de préparation important a été nécessaire pour diviser la commune en 2 districts équitables ; les deux agents recenseurs, Serge LACAZE et Arnaud TAILFER ont pu mener à bien ce recensement sans difficulté majeure. Qu'ils soit remerciés pour le sérieux et la compétence dont ils ont fait preuve. A ce jour, les chiffres ne sont pas officiels ; mais il semble que la population de la commune soit identique au dernier recensement.

### **Projet d'adressage communal.**

Les élus ont reçu mardi 27 février un représentant de la Poste qui a présenté ce projet. Il s'agit de nommer toutes les rues et chemins de la commune et

d'apposer à chaque domicile un numéro. Par la suite toutes les habitations seraient inscrites au répertoire national. Puis ces données pourront être utilisées par les GPS. Cela permettra à toute personne (pompiers, transporteurs, vacanciers,...) de pouvoir se rendre sans problème à l'adresse souhaitée.

Cette opération aurait des aspects très positifs. Mais elle a un coût important pour la commune : La prestation commerciale de la Poste s'élève à 3 900 €, elle comprend : Audit, Conseil, réalisation du projet d'adressage, Communication citoyenne en amont et en aval. Reste à chiffrer les plaques pour les dénominations des rues, routes ou lieux-dits ainsi que les plaques pour les numérotations de chaque habitation. Le coût global de l'opération serait de l'ordre de 10 000 € environ. Par ailleurs, une fois réalisée, elle obligerait les habitants à changer tous leurs documents administratifs (carte d'identité, permis de conduire, etc...).

A ce jour, cela ne revêt pas un caractère obligatoire. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas s'engager pour l'instant dans ce projet.

### **Dossier signalétique.**

Le Conseil Municipal a répertorié tous les panneaux signalétiques de la commune afin de procéder à leur remplacement. Il sera demandé à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de faire une étude du coût de ces travaux. A réception du devis, le CM décidera du remplacement ; le coût sera sans doute important ; l'opération sera menée sur plusieurs années. Les panneaux les plus vétustes seront changés en priorité.

### **Questions diverses.**

- Borne lumineuse de la salle des fêtes. Une des deux bornes a été endommagée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à son changement. Dans la mesure où un lampadaire se trouve à proximité, elle n'a plus lieu d'être ; son emplacement l'expose à des dégradations dans le futur.

- Association « Mouvements du cœur » Cette association sollicite la location de la salle inter générationnelle tous les mercredi après-midi, de 14h à 15h30. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Comme cette association débute ces réunions-formation, il a été décidé d'une location de 70 € pour la période de mars à juin. A compter de la rentrée de septembre, si la demande est confirmée, le Conseil Municipal décidera du prix définitif de la location.

- Conseil d'Ecole de l'Ecole Publique de Lalbenque. Catherine LACAZE, présente au conseil, assure le compte-rendu. A retenir : à la rentrée scolaire 2018/2019, après consultation de la communauté éducative sur les rythmes scolaires, une majorité s'est prononcée pour un retour à la semaine à 4 jours.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.